

Bulletin trimestriel
Vingt-septième année. N° 105
2007 - n°2

BELGIQUE-BELGIE

P.P.

1470 GENAPPE

6/1365

2006 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(Henri Vets, chaussée de Charleroi, 49, 1471 Loupoigne)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

L'assemblée générale du 27 mars 2007 2-3

Sur Tout.

Déblocage des comptes d'un défunt. 4

L'assurcard (suite) 5

Proses et poésies.

Veillée et Dame blanche . Henry Godeau 6-8

Que faire pour la planète. Anne-Marie Storm 9

Pour vous et avec vous.

Composition actuelle du conseil d'administration. 10

L'assurance collective "soins de santé et hospitalisation" 10-11

La journée automnale 11-12

Le courrier de nos lecteurs.13-15

In memoriam15- 16

**Inscrivez vous à la journée automnale
du 12 octobre 2007
à Namur**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2007

Cette assemblée générale s'est déroulée dans une salle de l'Internat autonome de la Communauté française de Belgique à Nivelles.

Le trésorier H. Vets ouvre la séance en nommant les membres excusés parmi lesquels M. Henry Godeau, retenu par d'autres obligations et qui démissionne en tant que vice-président de l'association tout en gardant son poste d'administrateur-fondateur.

1. Hommage à notre président défunt.

Mme Marie-Rose Robin rappelle le travail et les actions de M. Roger Dubois. Elle donne lecture de l'article intitulé "Le statut est tombé de son socle" paru dans la revue "Convergence", article qui résume parfaitement les sentiments de nos membres. Une minute de silence est alors observée.

2. Fonctionnement de l'Association en 2006.

Le conseil d'administration s'est réuni le 21 février et le 12 septembre.

L'assemblée générale du 20 avril fut précédée d'une conférence du docteur en sciences pharmaceutiques M. François Dufrasne. Le sujet "Un savant mélange de chimie et de biologie" intéressa vivement l'assistance. Après le dîner offert aux participants, la journée se termina par la remise des prix aux lauréats des concours de poésie et de photographie de l'année 2005.

La journée automnale du 17 octobre fut consacrée aux visites à Bruxelles du musée des instruments de musique, du musée de la Banque nationale et des souterrains du Coudenberg, le dîner étant pris à l'Internat autonome de la Communauté française de Forest.

Trois numéros du "Bulletin des Retraités" ont été publiés. A la suite du décès de M. Dubois, le numéro 4 a dû être jumelé avec le n°1 de 2007.

Quant à notre fonds de solidarité, il est intervenu en faveur d'un retraité en difficulté passagère.

3. Comptes recettes et dépenses 2006.

Notre association étant classifiée "petite asbl" est sous le régime de la comptabilité simplifiée portant sur les recettes et dépenses.

Voci son état donné par le trésorier :

Recettes :		Dépenses :	
1. Cotisations	3.236,17	1. Secrétariat	58,23
2. Excursions du 17.10	229,00	2. 46 repas du 24.10	460,00
3. Concours	15,50	3. Bulletins des Retraités	2.532,00
4. Appartements	5.610,00	4. Appartements	5.550,00
5. Rembourdement prêt	700,00	5. Prêt accordé	600,00
6. Intérêts	225,67	6. Précompte 2005 et 2006	67,90
7. 66 dîners du 17.10	990,00	7. Redevance postchèque	61,59
		8. Prix des concours 2005	375,00
		9. Dîner du 17.10 (66+3 chauffeurs)	1.035,00
		10. Les 3 cars du 17.10	1135,12
	11.006,34		11.895,12

Résultat année 2006 : solde débiteur : 888,78 euros

Au 31 décembre, l'avoir de notre association s'élevait à 12.600 euros.

Cette situation financière est satisfaisante malgré le déficit de 888,78 euros de cette année, déficit dû au coût des trois autocars affrétés pour la journée automnale et aussi au fait que le nombre de membres de notre association diminue d'année en année (1120 en 2005, 1053 en 2006).

4. Montant de la cotisation pour 2008.

Elle est maintenue à 5 € minimum.

5. Election de 3 membres au conseil d'administration.

Trois membres, présents à l'assemblée générale, ont posé leur candidature et ils ont été élus à l'unanimité.

Il s'agit de :

Mme Anne Lamoureux de Woluwe-St-Lambert

MM. Victor Carlier de Rhode-St-Genèse

et Jean-Pierre Charlier de Malonne.

6. Divers.

a) Concernant l'assurance "soins de santé", M. Yvon Gérard rappelle les nombreuses démarches qu'il a faites auprès d'Ethias et auprès de l'Association pour la promotion du service social de la Communauté française (voir le résultat page 10).

b) La retenue sur le montant de la pension de l'indemnité "frais de funérailles" est l'objet d'une démarche de l'un de nos membres qui voudrait que le mécanisme de cette retenue soit actualisé (voir page 14).

c) Pour l'année 2008, l'assemblée souhaite que soient maintenues les organisations suivantes :

- une conférence lors de la journée de l'assemblée générale ,
- une excursion et des visites lors de la journée automnale ,
- différents concours (poésie, photographie,) ,
- location d'appartements.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation, vous trouverez une petite pastille rouge sur votre étiquette-adresse et un bulletin de virement ci-joint afin de vous permettre de régler aisément votre cotisation (5 euros minimum pour 2007).

Attention : le n° du compte de l'association est **000-1337646-16.**

SUR TOUT

Déblocage des comptes d'un défunt

Plus vite et simple

Voici un article paru en page 12 du quotidien "La Province" le 19 avril 2007. Il a trait au déblocage rapide et simple des comptes d'un défunt.

*"A la suite d'un décès, les comptes du défunt sont bloqués jusqu'au moment où les **droits de successions** sont clairement établis. Avant que les avoirs ne puissent être débloqués, les parents proches doivent d'abord remettre un document qui atteste de leurs droits de succession.*

A l'heure actuelle, les banques acceptent deux sortes de documents.

S'il y a un testament, les comptes sont débloqués sur base d'acte notarial.

S'il n'y a, en revanche, pas de testament, les comptes sont débloqués sur base d'un acte de notoriété, un document délivré par le juge de paix, ou en cas d'un héritage de moins de 743 euros sur base d'un certificat d'hérédité, un document délivré par la commune. Il s'agit d'environ 20.000 décès par an.

*Les tracasseries administratives liées à l'acte de notoriété sont relativement lourdes. L'héritier doit s'adresser au **juge de paix** et faire appel à deux témoins choisis arbitrairement qui déclarent que la personne en question est bien décédée. La procédure prend presque **un mois** et coûte entre **30 et 50 euros**. Chaque année, des dizaines de familles passent par cette procédure kafkaïenne. Et cela, alors qu'elles sont en plein deuil.*

*Afin de résoudre cette situation, il est convenu avec toutes les banques belges aujourd'hui qu'elles, en tant que possibilité supplémentaire autre le certificat d'hérédité et l'acte de notoriété, débloquent les avoirs d'un montant maximum de 50.000 euros pour la plupart des successions sans testament au contrat de mariage sur base d'une **attestation de dévolution**. Cette preuve sera délivrée de façon rapide, simple et à **titre gratuit** par le **bureau local d'enregistrement** qui dispose de l'expertise nécessaire. La Belgique compte plus de 200 bureaux d'enregistrement.*

*Ainsi, on pourra débloquent un compte **dans la semaine**".*

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc, signalez-le au président de l'association. Ajoutez quelques mots sur l'oeuvre publiée.

L'ASSUCARD (suite)

Dans le n°101 du "Bulletin des Retraités" (n°2 de 2006), vous avez trouvé une liste des hôpitaux ayant adhéré au système ASSURCARD.

On vous signalait les facilités assurées par cette carte nominative :

- plus d'acompte à payer à l'entrée à l'hôpital,
- plus de règlement à la sortie, c'est Ethias qui paie la facture,
- pas de déclaration écrite de votre hospitalisation à Ethias.

Voici d'autres hôpitaux qui adhèrent aussi au système et qui n'étaient pas repris dans la liste publiée en 2006.

1070 - Bruxelles	Hôpital Erasme, route de Lennik, 808
1040 - Ottignies	Clinique St-Pierre, Avenue Reine Fabiola, 9
1500 - Halle	Regionaal Ziekenhuis St-Maria, Ziekenhuislaan, 100
1730 - Asse	O.L. Vrouwziekenhuis, Bloklaan, 5
2000 - Antwerpen	ZNA St-Elisabeth, Léopoldstraat, 26
2020 - Antwerpen	ZNA Koningin Paola, Kinderziekenhuis, Lindendreef, 1
2020 - Antwerpen	ZNA Middelheim, Lindendreef, 1
2140 - Borgerhout	ZNA St-Erasmus, Luitenant Lippenslaan, 35
2170 - Merksen	ZNA Jan Palfyn, Lange Bremstraat, 70
2300 - Turnhout	AZ St-Joseph, Steenweg op Merksplas, 44
2640 - Mortsel	St- Vincentinsziekenhuis, Molenstraat, 19
2660 - Hoboken	ZNA Hoge Beuken, Commandant Weynsstraat 165
3212 - Pellenberg	UZ Leuven, Campus Pellenberg, Weligerveld, 1
3300 - Tienen	AZ Hellig Hart Medisch Centrum, Kliniekstraat, 45
3680 - Maaseik	ZMK Campus Maaseik, Koningsstraat, 10
3960 - Bree	ZMK, Campus Bree, Rode Kruislaan, 40
4040 - Herstal	Clinique André Renard, rue André Renard, 1
6060 - Gilly	Hôpital St-Joseph, rue de la Duchère, 6
6061 - Montignies s/Sambre	Hôpital Ste -Thérèse, rue du Trieu Kaisin, 134
6280 - Loverval	IMTR, rue de Villers, 1
6680 - Ste-Ode	Centre Hospitalier de l'Ardenne, Le Celly, 2
6800 - Libramont	Centre Hospitalier de l'Ardenne, av. d'Houffalize, 35
7100 - La Louvière	Centre Hospitalier de Jolimont-Lobbes, rue Ferrer, 159
8310 - Brugge	AZ St-Lucas, Sint-Lucaslaan, 29
8340 - Sysele (Damme)	Elisabethziekenhuis, Gentsesteeweg, 132
8630 - Veurne	St-Augustinuskliniek, Ieperseesteeweg, 100
9000 - Gent	St-Lucas, Campus St-Lucas, Groenebriel, 1
9300 - Aalst	O.L. Vrouwziekenhuis, Moorselbaan, 164
9800 - Deinze	St-Vincentiusziekenhuis, Schutterijstraat, 34
9800 - Eeklo	H. Hartkliniek, Moeie, 18

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités.

Dans le numéro précédent, a été publié le texte "Le Poêle crapaud". Ce texte était en fait la première partie d'un article intitulé "Veillée et Dame Blanche". Nous nous excusons auprès de son auteur, mais c'est par manque de place qu'une coupure avait été réalisée. Voici donc maintenant la suite, les trois autres parties, de cette oeuvre.

Veillée et Dame Blanche (Suite)

DOUARD

Avant d'atteindre la maison de mes grands-parents, il y avait, pour moi, dans la rue, un "cap" délicat à franchir: c'était Douard! Qui n'a pas connu Douard ne peut l'imaginer. Douard était un cas unique, énigmatique, impressionnant. Il m'inspirait crainte et respect. Pourtant il n'était sûrement pas méchant Douard. Quand je le rencontrais sur le trottoir, je lui disais respectueusement, poliment: "Bonjour, Douard" Et il me répondait de sa voix grave: "Ca va, m'gamin?" Et, en m'écartant prudemment pour le contourner, allant même jusqu'à descendre sur le pavé de la voie carrossable, d'un pas hâtif... sans le paraître, je lui répondais. "Oui, oui ca va! ...".

Ce qui m'intriguait d'abord chez Douard, c'était son pantalon. Ce pantalon avait dû, à l'instar de la nature, nuancer sa teinte au gré des saisons pour finir, au bout des ans, par oublier sa couleur initiale. Mais le plus original, ce qui lui conférait une "personnalité", c'était que Douard n'utilisait, pour le maintenir en place, ni bretelles ni ceinture, mais simplement un bout de corde noué sur le devant avec une grosse cocarde, appelée "floche", lui pendant sur le ventre. Et tout le "chic" de Douard semblait calculé pour situer le fond de son pantalon non loin du voisinage de ses genoux! Peut-être -- qui sait? -- était-ce d'ailleurs par souci de préserver son "look" qu'il gardait en permanence, bras tendus, les mains dans ses poches de pantalon!

Mais ce qui m'impressionnait plus que tout chez Douard, c'était sa tête... Sous sa chevelure grisonnante invariablement hirsute, son front était souligné de sourcils, ou plus exactement d'un sourcil, épais, touffu, tout dru, tout noir, lui barrant le visage d'un seul trait, depuis la tempe gauche jusque la tempe droite! Parfois mon grand-père me disait: "Tu vois, quand on coupe ses sourcils, ils deviennent comme ceux de Douard" Quelle horreur!...

La tête de Douard, barrée en haut par son terrible sourcil et soulignée, sous le nez, d'une épaisse moustache inculte -- une "moustache à soupe", disait'on -- me terrorisait au point que, même quand Douard n'était pas sur le trottoir, pour passer devant sa maison, je m'écartais des façades!...

LA VEILLEE

Le "cap Douard" franchi avec succès, j'arrivais soulagé, rassuré, serein, chez mes grands-parents, où j'attendais impatiemment le moment de la veillée.

Pour ne pas allumer l'éclairage, mon grand-père glissait légèrement de côté le couvercle du poêle, permettant ainsi à la braise rougeoyante de projeter parmi les ombres du plafond et des murs de lumineuses mouvances qui animaient l'ambiance de sinistres esquisses.

A cette époque sans radio ni TV, Jules, un vieux voisin, venait parfois "d'viser" (bavarder) à la veillée. Mon grand-père s'asseyait à la gauche et Jules à la droite du poêle-crapaud. Moi, je me plaçais devant, silencieux pour ne pas perturber les propos. J'étais au spectacle. Et, pendant que ma grand-mère préparait une jatte de café, c'était déjà parti...

Tous deux "coulonneux" (amateurs de pigeons voyageurs qui les font participer à des concours sur longues distances) dans l'âme, Jules et mon grand-père parlaient inévitablement pigeons et concours. Au dernier lâcher de Compiègne ou de Saint-Quentin, le "maill'té" (pigeon au plumage marqué de mailles) avait encore fait des siennes. Au lieu de rentrer directement au pigeonnier, il avait décidé de reprendre un moment son souffle sur le toit d'en face... Et voilà que le "rouchat" (le roux) voulait l'imiter!... Dans ces cas-là mon grand-père grommelait : "Si cà continue, i vont passer à l'casserole". Mais il n'en faisait rien. Son amour des pigeons prenait trop bien leur défense.

Alors mon grand-père se révélait talentueusement musical, réalisant des prouesses en sifflement nuancées de douceurs de son plus persuasives les unes que les autres, alternant parfois rudesses d'autorité et langueurs de supplique, se voulant Roméo implorant sa Juliette haut perchée, jusqu'au moment où les volatiles, enfin charmés, "séduits", daignaient rentrer livrer leurs bagues de concours pour qu'elles soient introduites sans tarder dans la "pendulle", c'est-à-dire dans la poinçonneuse officialisant les heures de rentrée, et que celle-ci soit emmenée dare-dare au "local" -- des colombophiles, évidemment --!

J'ai malheureusement beaucoup oublié des histoires que se racontaient Jules et mon grand-père. Ils me paraissaient intarissables. Il y en a pourtant une que j'aurais tant aimé entendre, à propos de laquelle il a toujours été discret. C'est celle de cette médaille pour acte de courage qui lui avait été décernée et que j'ai retrouvée des années après son décès? J'avais bien vaguement entendu, de la part de tiers, une allusion à une famille, prise au piège d'un violent incendie, qu'il avait sauvée d'une mort atroce... Mais lui, retenu par une sorte de modeste pudeur, n'en parlait jamais...

Par contre, un incident qu'il répétait volontiers, c'était celui de la dame blanche.

A cette époque de transition de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècles chez nous, où rues et chemins n'étaient pas toujours éclairés, on racontait dans les campagnes, du côté de Charleroi, qu'une mystérieuse et redoutable "dame blanche" terrorisait, agressait, rançonnait sans pitié le malheureux piéton attardé... principalement par les nuits sans lune! Brrr!... Certains en avaient des frissons et parlaient de fantômes... D'autres n'y croyaient pas. Mon grand-père était de ceux-ci. De toute façon, fort de sa carrure et de son bon sens, il ne pensait pas courir de gros risques... surtout face à ... une "dame ", qu'elle fût blanche ou non...

Pourtant... un soir,... à Mont-sur-Marchienne, du côté du quartier dit des Haies, mon grand-père, n'ayant pu rentrer avant la tombée du jour, avait décidé d'emprunter un raccourci : un sentier entre deux haies épousant les méandres des contours capricieux des terres avoisinantes.

A un détour du sentier, soudain, une forme blanche gesticulante, bondissante, a jailli de l'obscurité, menaçante, belliqueuse, agressive... et s'est précipitée sur lui... Fatale témérité! Car, dans son offensif élan, la tête de l'inquiétante créature a violemment heurté, sur sa trajectoire, un poing particulièrement ferme et nullement consentant... Et la forme blanche s'est effondrée, sans couic ni couac, groggy, à plat, par terre, assommée!...

*Mon grand-père s'est alors penché, a soulevé le drap de lit enveloppant la silhouette... pour constater -- ô surprise! -- que la dame blanche était ... **un homme** !...*

Dès qu'il a recouvré ses esprits, le gisant individu, sans le moindre commentaire, à la vitesse de l'éclair, a détalé dans le noir de la nuit. Il paraît que, dans la suite , la "dame blanche" n'a plus jamais récidivé.

Henry Godeau
(Hyon)

Quelle que soit son ancienne fonction, tout (e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin. Une poésie, une prose poétique, un texte en prose, etc.

Que faire pour la planète ?

*La planète est en danger
Tout est fait pour la dépouiller.
Sur terre, en mer et en tous lieux,
Même les avions dans les cieux.
Tout s'unit pour détériorer
L'air, la mer, les champs et les blés.
On casse, on gaspille, on jette,
On tue, on détruit, on maltraite,
Tout ce que la nature a donné
N'est là que pour être gâché !*

*L'homme est le vautour de service
Qui ne cherche que bénéfice :
Il prend le droit et, peu importe
Si c'est la mort qui l'emporte.
Il souille l'air pur des oiseaux
Et l'océan des baleineaux ;
Il enterre des déchets immondes
Dans le pays du pauvre monde ;
Il vend, pille avec obsession,
Le gain est sa seule ambition.*

*Il faut arrêter ce gâchis
Et trouver un modus vivendi.
Les plantes et tous les habitants
Du ciel, de l'eau indifféremment
Ont leur place sur notre terre
Pour s'y établir en bons frères
Et jouir des dons naturels
En préservant la citadelle
Pour la donner à nos enfants
Comme l'ont si bien fait nos parents.*

*Anne-Marie Storm
(Bruxelles)*

Composition du conseil d'administration de l'A.P.R.A.F.S.

Le 20 avril 2007, le conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire s'est réuni pour désigner, en son sein un président et un vice-président.

Voci donc la composition actuelle du conseil d'administration :

- Président : M. Victor CARLIER de Rhode -St-Genèse
- Vice-président : Mme Marie-Rose ROBIN-HENNION de Tournai
- Secrétaire : Mme Anne-Marie STORM de Bruxelles
- Trésorier : M. Henri VETS de Loupoigne
- Membres : Mme Marcelle HERALY de Nivelles
Mme Anne LAMOUREUX de Woluwe-St-Pierre
Mme Marie-Jeanne MATHIEU de Philippeville
M. Jean-Pierre CHARLIER de Malonne
M. Jean DESORMEAUX de Cuesmes
M. Yvon GERARD de Wemmel
M. Henry GODEAU de Hyon
M. Pierre VANDERMISSEN de Gosselies

L'assurance collective "soins de santé et hospitalisation"

Le gestion de l'assurance collective "soins de santé et hospitalisation", police n°4.046.275, à laquelle la plupart d'entre vous ont adhéré, était gérée par l'Association pour l'Encouragement à la Solidarité entre Actifs et Retraités (l'A.E.S.A.R.), dont la présidence était, elle aussi, exercée par notre président défunt. A la suite du décès de M. Roger Dubois, l'asbl A.E.S.A.R. a été dissoute. Mais rassurez-vous, les activités de cette asbl ont été reprises par l'asbl Association pour la Promotion du Service Social (l'A.P.S.S.).

L'A.P.S.S. a pour président M. José COLSON, directeur à l'Administration générale des personnels de l'enseignement.

Sa gestion est garantie par M. Frédéric DONY dont voici l'adresse administrative :

Espace 27 septembre
Extension Jennifer - 2ème étage
Bureau 2 E 236
44, boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. 02-413.38.94
02-413.39.47

La gestion est contrôlée par M. André DELSINNE, directeur du service social des enseignants de la Communauté française et administrateur de la dite asbl.

Le changement de preneur de police entre l'asbl. A.E.S.A.R. et l'asbl. A.P.S.S. a été entériné par un avenant de l'Ethias en date du 05 février 2007 signé par M. José COLSON, président de l'A.P.S.S. et par M. Olivier MASSART, un responsable d'Ethias.

Voici le texte de cet avenant :

“ De commun accord entre les parties, il est déclaré et convenu qu'à dater du 1.1.2007, le preneur d'assurance de la présente police n° 4.046.275 est l'asbl Association pour la promotion du service social de la Communauté française”.

Rappelons qu'un(e) retraité(e) qui n'était pas affilié(e) à l'assurance collective “soins de santé” lorsqu'il (elle) était à l'activité peut encore adhérer à cette assurance **s'il (elle) est âgé(e) de moins de 65 ans.**

Pour obtenir un formulaire d'adhésion, il suffit d'envoyer une demande à M. José Colson, le président de l'A.P.S.S. à l'adresse ci-dessus. Il convient de préciser dans votre demande vos nom et prénom, adresse complète, date de naissance, service ou établissement auquel vous étiez affecté(e) au moment de votre mise à la retraite.

Journée automnale du 12 octobre 2007

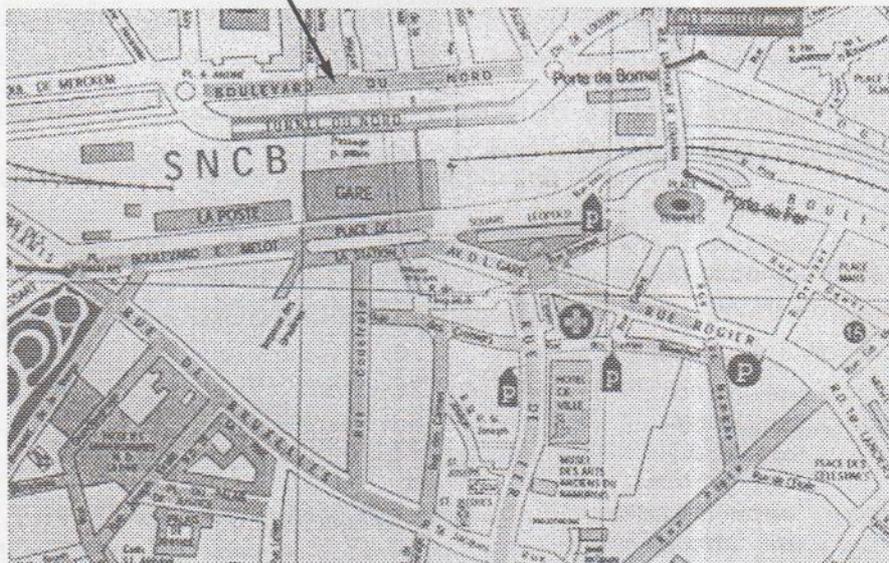
Dîner et visites guidées.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organisera à Namur le vendredi 12 octobre 2007 son dîner annuel et ses visites guidées selon le programme cité ci-dessous.

Pour vous rendre à Namur, nous devons malheureusement abandonner les ramassages en autocar devenus vraiment trop coûteux (voyez le résultat de l'an passé page 2). Vous pourrez atteindre la capitale de la Région Wallonne soit en voiture, soit par le train (à partir de n'importe quelle gare, le prix du voyage aller et retour est de 4 euros pour toute personne âgée de 65 ans, à condition que le transport s'effectue à partir de 9.01 heures).

Voici le programme prévu pour cette journée :

1. A 10 h 30, rassemblement des participants à la sortie nord de la gare de Namur, boulevard du Nord.



2. Tous les déplacements en ville seront effectués par des autobus du TEC, la facture étant prise en charge par notre Association.
3. Visite guidée du parlement wallon.
4. Dîner au restaurant de l'internat autonome de la Communauté française à St-Servais-Namur.
5. Visite guidée de la Citadelle en petit train au départ du Grognon.
6. Croisière en bateau-mouche sur la Sambre et la Meuse.

Le prix de tous les déplacements en ville, le prix du dîner (apéro, entrée, plat de résistance, dessert, boisson) et le prix de la visite de la Citadelle et de la croisière, le tout est fixé à 23 euros par personne à verser au compte 000-1337646-16 de l'A.P.R.A.F.S. asbl., 1400 Nivelles avant le 15 septembre 2007.

Si vous désirez participer à cette journée automnale, inscrivez-vous sans tarder et avant le 15 septembre 2007 auprès de Monsieur Jean-Pierre Charlier, rue Voie qui monte, 28 à 5020 Malonne (tél. 081-44.51.78) en indiquant votre nom, prénom, adresse complète, le nombre de personnes qui vous accompagneront, et votre moyen de déplacement pour atteindre Namur (voiture ou train, et éventuellement l'arrivée de votre train à Namur).

Votre (vos) inscription(s) ne sera (seront) définitive(s) qu'après réception du versement de 23 euros par personne (avant le 15.09.2007)

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Adressée à un membre du Conseil d'administration, la lettre que voici résume parfaitement bien l'immense travail réalisé par notre président-fondateur. Elle marque aussi l'espoir de voir son oeuvre poursuivie avec l'aide de jeunes pensionnés.

"Cher Monsieur,

Il n'est décidément pas bon de vieillir !

Au fil des ans, on perd les amis ... qui vous laissent en deuil sur le parvis. Mais que faire ? C'est, dit-on, la loi de la vie.

Je veux à mon tour, rendre un hommage particulier à mon ami Roger Dubois. Nés la même année 1922, nous avons suivis des carrières parallèles.

Il est bien vrai que Roger n'a cessé de rendre service aux autres. Sa connaissance approfondie des divers statuts des personnels lui permettait de trouver des solutions aux multiples problèmes que posait leur application.

Avec lui nous perdons un collègue, un conseiller, un ami et un grand Commis de l'Etat.

Notre Bulletin des pensionnés, si utile pour garder le contact entre nous, il est indispensable que de jeunes pensionnés rejoignent l'équipe en place pour prendre le relais ..."

Concernant les honoraires des médecins et les chambres particulières, un de nos membres nous fait part de sa réflexion.

"1. Ce choix n'est pas forcément un luxe, mais une nécessité, pour la tranquillité. Subir le bavardage des visiteurs d'autres patients, pendant une heure ou plus est fatigant et parfois énervant.

2. Il est anormal, que les médecins puissent augmenter leurs honoraires, alors que leurs interventions sont les mêmes que pour un patient se trouvant en chambre commune ou à deux lits.

Les assurances qui doivent rembourser, ce que je considère comme faux frais, devraient intervenir auprès du Ministre de la Santé.

Si j'ai opté pour une assurance "Ethias" maximale n'est pas le fait que j'ai bien les moyens, comme en déduisent les médecins, mais que je préfère me priver de vacances etc..., pour éviter que mes proches n'aient à supporter ces frais.

En conclusion, comment peut-on profiter du malheur des gens pour se remplir les poches.

Veuillez agréer, Monsieur le Président mes salutations distinguées."

A propos des frais de funérailles, un membre nous a communiqué l'intervention qu'il a adressée à son organisation syndicale :

"J'ai cru jusqu'il y a peu, qu'il s'agissait d'une intervention gratuite de la part de l'Etat au profit de ses anciens serviteurs mais un ami a récemment attiré mon attention sur la retenue opérée mensuellement sur ma pension pour nourrir le fonds d'intervention de l'Etat en matière de frais funéraires.

Après un examen du dossier j'ai acquis le sentiment qu'il s'agit en fait d'une duperie qui, dans certains cas même, profite aux caisses de l'Etat.

Je citerai mon cas personnel à ce sujet :

On me retient 17,90 € par mois à titre d'indemnité funéraire.

Pour 12 mois, la retenue s'élève à 214,80 €. Comme je suis pensionné depuis 17 ans, on m'a retenu au total 3651,60 €. Comme l'indemnité funéraire est actuellement plafonnée à 2087,00 €, j'ai remboursé intégralement l'indemnité prévue et gratifié l'Etat d'une recette supplémentaire de 1564,60 €.

Le procédé me paraît immoral. Sous le couvert d'un don, d'une aide, on pénalise finalement le bénéficiaire. C'est une duperie et on pourrait même accuser l'opérateur d'abus de biens sociaux pour reprendre une accusation courante actuellement.

Cette réglementation qui date d'un autre âge me paraît devoir être fondamentalement revue.

Je me pose des questions à propos de la gestion de ce fonds. Une question parlementaire adressée au Ministre des Finances permettrait peut-être d'y voir plus clair.

1. La veuve d'un agent définitif, en activité de service a-t-elle droit à une indemnité de funérailles lors du décès de son mari.

2. Sur quel fonds cette indemnité est-elle payée ?

3. Au cours de chacune des 5 dernières années, quel a été le montant des indemnités funéraires payées ?

4. Au cours de chacune des 5 dernières années quel a été le montant des sommes prélevées sur les pensions pour alimenter le fonds destiné au paiement des indemnités de funérailles ?

5. Quel est le montant total des soldes figurant à la date d'aujourd'hui dans la comptabilité du dit fonds ? "

Voici la réponse qu'il a reçue :

"Le système des indemnités pour frais funéraires est basé sur la solidarité, ceux qui ont la chance de vivre longtemps cotisent plus, que ceux qui ont le malheur de décéder trop jeune. De même ceux qui bénéficient d'une retraite plus intéressante cotisent plus que les petites pensions. Il ne s'agit pas d'un système d'assurance au prorata des primes payées comme les assurances vie par exemple.

[.....] ne souhaite pas avoir recours à des questions parlementaires car le dossier des pensions du secteur public est trop sensible et nous avons pu constater récemment, à l'occasion de la réforme du système de péréquation, que les autorités sont plus promptes à niveler par le bas qu'à réellement améliorer un système défaillant.

Les indemnités funéraires sont gérées par le Service des Pensions du Secteur Public pour les agents retraités.

Une indemnité pour frais funéraires est également prévue en cas de décès d'un membre du personnel statutaire, stagiaire ou contractuel (arrêté royal du 8 juillet 2005 - MB. 20-07-2005).

Je ne puis apporter de réponse aux questions 2 à 5, mais je rappelle qu'il s'agit d'un système basé sur la solidarité et non proportionnel aux retenues. ”.

A la suite de cette réponse, notre membre est encore intervenu mais comme suit :

“Je ne suis cependant absolument pas convaincu par votre argumentation et voici pourquoi.

Pour pouvoir bénéficier pleinement de l'indemnité funéraire on aurait intérêt à mourir tout au début de sa pension. La solidarité du système me paraît bien douteuse et perverse dans la mesure où il exige que le titulaire d'une pension modeste se prive d'une partie de celle-ci pour être solidaire avec le bien nanti

[.....]

Si on analyse davantage le montage créé par ces dispositions légales, on pourrait constater qu'il bénéficie essentiellement à l'Etat qui l'a instauré.

Je n'ai personnellement pas de solution de rechange [.....]. Je crois cependant que si le système prévoyait une indemnité égale pour tous, on améliorerait déjà son caractère solidaire car aujourd'hui c'est loin d'être le cas.

J'ajouterai encore que ces dispositions sont totalement dépassées par une réalité évolutive dont on ne tient nullement compte.

En effet l'évolution de l'espérance de vie qui était de moins de 60 ans en 1936, c'est-à-dire au moment de l'entrée en vigueur des dispositions instituant une indemnité de funérailles en faveur des pensionnés de l'Etat, est passée en 2004 à 76 ans.”.

IN MEMORIAM

Roger CANTRAINE, un de nos grands amis, nous a quittés: c'était un écrivain, un résistant, mais aussi un pédagogue et c'est à ce titre que nous honorons sa mémoire. Il avait fondé le Lycée d'Antoing, avait donné son impulsion pour la création de l'Athénée d'Anvaing dans cette région des Collines où il avait grandi, où il avait oeuvré en écrivain à succès : poèmes, nouvelles, roman policier et autres ouvrages se rapportant notamment à la Résistance. Car il était major dans la Résistance armée durant la Seconde guerre mondiale. A ce titre il mena diverses actions d'envergure récompensées par de nombreuses distinctions honorifiques belges et étrangères. Côté pédagogie, ce régent littéraire devint directeur, puis inspecteur, fut aussi conseiller et chef de cabinet-adjoint de plusieurs ministres de l'Education nationale. En nous quittant à 85 ans, le “Roger Maxence ” de la Résistance armée, le directeur général honoraire du fonds des bâtiments scolaires de l'Etat, le talentueux écrivain des “Collines” nous laisse un magnifique héritage culturel.

- Le 18 juillet 2006, est décédé Edmond LEBEAU, professeur honoraire à l'Athénée royal de Ciney. Il était âgé de 84 ans.
- Le 01 novembre 2006, est décédé Guy VANDEWATTYNE, secrétaire de direction à l'Institut technique Renée Joffroy d'Irchonwelz. Il était âgé de 59 ans.
- Le 16 janvier 2007, est décédé à Braine-l'Alleud Francis BAUDART, administrateur honoraire d'internat à Etterbeek. Il était né le 16 avril 1930 à Ilambi (Congo).
- Le 03 février 2007, est décédée à Bruxelles Marie-Paule VANDEWATTYNE, née le 13 octobre 1941, ancien professeur du Lycée d'Etat Louis Lepoivre à Flobecq.
- Le 03 février 2007, est décédé Henri MUSETTE, professeur honoraire de l'Athénée Marcel Tricot de Laeken. Il était âgé de 70 ans.
- Le 24 février 2007, est décédé à Silly Roger CANTRAINE, directeur général honoraire du Fonds des bâtiments scolaires. Il était né à Tournai le 21 décembre 1921. Ses funérailles ont eu lieu à Ath le 01 mars 2007.
- Le 27 février 2007, est décédé à La Louvière Yvon LECOMTE, professeur honoraire à l'Athénée royal de Binche. Il était né à Obourg le 19 mai 1916.
- Le 28 février 2007, est décédé à Tournai Fernand DEKEGELEER, professeur honoraire de l'Ecole normale moyenne de l'Etat de Tournai. Il était né à Renaix le 11 juin 1928. Ses funérailles ont eu lieu à Tournai le 05 mars 2007.
- Le 28 février 2007, est décédé Pol THIRY, né le 28 mai 1940, professeur à l'Université de Mons-Hainaut, délégué général de l'Université de Mons-Hainaut à Charleroi.
- Le 02 mars 2007, est décédé Jacques COLPIN, né le 16 juillet 1943, professeur honoraire à l'Athénée royal de Binche.
- Le 02 mars 2007, est décédée à Namur Liliane (dite Lily) MALHERBE, épouse Florent DEMANET, ancien professeur de langues germaniques aux Ecoles moyennes de l'Etat à Andenne et à Namèche. Elle était née à Andenne le 19 mai 1934.
- Le 06 mars 2007, est décédé André WERION, directeur honoraire de l'Institut technique de l'Etat à Morlanwelz. Il était né à Sivry en décembre 1925.
- Le 16 mars 2007, est décédé à Leuze, André COLLARD, professeur honoraire à l'Athénée royal François Bovesse de Namur. Il était né à Arlon le 09 septembre 1919.
- En mars 2007, est décédé à l'âge de 86 ans, Gaston GHYSSELS, administrateur d'internat honoraire de l'Athénée royal de Marche-en-Famenne.
- Le 04 avril 2007, est décédée à Charleroi Nicole FOURNIER, institutrice maternelle honoraire de l'Ecole primaire d'enseignement spécialisé à Nalinnes. Elle était née à Acoz le 13 octobre 1935.
- Le 17 avril 2007, est décédée Jacques FRANEAU, né le 26 octobre 1922, professeur émérite de l'Université de Mons-Hainaut et de la Faculté Polytechnique de Mons, Recteur honoraire de l'Université de Mons-Hainaut.
- Le 22 avril 2007, est décédée à Ottignies Germaine VAN NEER épouse de SCHIETTECATTE, éducatrice honoraire de l'Athénée royal d'Ottignies. Elle était née à Aix-la-Chappelle le 19 mars 1929.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au trésorier de l'association (49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne) les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc ...).

Cinq euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,
et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de l'expédition :

Henri Vets Tél. 067-77.28.82